

**COMITE DIRECTEUR INTERNATIONAL
22, 23, 24 NOVEMBRE 2000**

THEME :

**RENFORCEMENT DES CAPACITES DES FEMMES
ET DE LEURS MECANISMES INSTITUTIONNELS**

Présenté par : - Fatou Malick DIOP (MFSN/DBEF)
- Bandègne Fall NIANG (Projet Genre)
- Awa Niang DIA (DBEF)
- Salimata Coly DIATTA (ASELFAE)

Dakar, Novembre 2000

PLAN

PROBLEMATIQUE

I. ANALYSE DES POLITIQUES ET PROGRAMMES

1.1. Domaines d'intervention

1.2. Réussites et avancées

1.3. Contraintes

II. STRATEGIE POUR UN RENFORCEMENT DES CAPACITES DES FEMMES ET DE LEURS MECANISMES INSTITUTIONNELS

III. RECOMMANDATIONS

3.1. Aux gouvernements et Politiques

3.2. Aux ONG et Organisations de la Société Civile

3.3. Aux bailleurs de Fonds et Organismes de Coopération

PROBLEMATIQUE

Depuis plusieurs décennies, de nombreuses études ont mis en évidence la situation socio-économique précaire des femmes en général.

L'analyse de la situation de la femme au Sénégal depuis l'indépendance révèle une position déséquilibrée sur le plan économique et social par rapport à leur importance démographique (environ 52 % de la population).

La femme sénégalaise est l'objet de discrimination dès le bas âge et qui se poursuit tout le long de son cycle de vie.

Qu'elles soient rurales ou urbaines, elles sont pour la plupart caractérisées par :

- une insuffisance des revenus ;
- un faible accès aux facteurs de production (eau, terre, crédit, intrant) ;
- une charge de travail importante (corvée d'eau, de bois, cuisine, ménage, éducation des enfants, travaux agricoles, etc...)
- un fort taux d'analphabétisme (78 % contre 63 % pour les hommes) ;
- un faible taux de scolarisation 55 % en moyenne et seulement 22 % en milieu rural.

En outre, les filles font le plus les frais des déperditions scolaires au fur et à mesure qu'on avance dans le système :

- l'espérance de vie scolaire des filles est de 3,6 ans (contre 5,6 ans pour les garçons) ;
- le taux d'accès à l'enseignement secondaire est de 16,1 % chez les filles (contre 27,6 pour les garçons) ;
- le taux d'accès à l'enseignement supérieur est de 1 % contre 4 % pour les hommes.

Elles présentent le plus souvent les caractéristiques suivantes :

- mariages et grossesses précoces ;
- grande vulnérabilité aux MST et Sida ;
- Mortalité maternelle élevée (510 décès pour 100 000 naissances vivantes) ;
- Faiblesse organisationnelle ;
- Faible participation aux instances et aux prises de décisions.

Tous ces facteurs sont autant d'obstacles à l'implication de la femme sénégalaise au processus de développement.

Dans la famille, malgré leur rôle essentiel pour la reproduction, la survie et le développement de la cellule familiale, leur place reste encore subalterne et subordonnée à l'homme (père, mari, frère ou fils).

Au regard de cette situation, les autorités ont mis en place une panoplie de programmes et d'actions visant à améliorer la condition de la femme sénégalaise en général et de la femme rurale en particulier.

Au niveau national, les actions gouvernementales en faveur des femmes ont permis des avancées significatives au cours des deux dernières décennies. On peut citer entre autres :

- l'adoption en 1972 d'un code de la famille ;
- la création en 1978 d'un mécanisme chargé de la promotion de la femme ;

- l'adoption en 1982 d'un plan d'actions en faveur de la femme ;
- l'organisation des femmes en groupements et associations pour prendre en charge leurs propres besoins ;
- la création de Fédérations à l'échelon national.

Appuyé par les partenaires au développement que sont les bailleurs de fonds et les ONG, l'Etat a mis en place des programmes spécifiques d'allègement ou de projets destinés à répondre aux préoccupations des femmes (PEGF, PAGPF, PDHR, PATTGPF).

Toutes ces actions combinées ont favorisé le dynamisme des femmes qui ont fait preuve de capacités d'auto-organisation et d'adaptation face à des conditions de vie de plus en plus précaires. Toutefois, il convient de noter que les résultats restent maigres puisque la discrimination à leur encontre continue de s'exercer dans plusieurs domaines.

Ainsi malgré la reconnaissance de la position centrale de la femme dans le développement durable, malgré l'importance reconnue à son travail, son apport demeure dans la pratique invisible ou sous-estimé.

La problématique féminine dans son ensemble est donc très souvent mal cernée et les méthodes et les indicateurs utilisés sont insuffisants et inadaptés.

En effet, les projets et programmes mis en œuvre jusqu'ici avaient plutôt une approche d'intégration de la femme dans le processus de développement (IFD) mettant l'accent sur l'amélioration de la condition de la femme.

Or, il apparaît de plus en plus évident que « la résolution de la crise sénégalaise et la consolidation, des bases d'un développement durable, passeront nécessairement par l'attribution aux femmes de la place qui leur revient de droit au sein de la société, mais également par revalorisation de leur travail et la reconnaissance de leur contribution essentielle au développement de la société dans son ensemble.

I. ANALYSE DES PROGRAMMES ET POLITIQUES

1.1 Domaines d'intervention

La plate forme mondiale pour la Promotion des femmes de Beijing a dégagé douze domaines critiques les plans nationaux pour les femmes des pays devaient se structurer.

Les populations et le gouvernement du Sénégal, les collectivités et les ONG ont, dans une démarche participative synthétisé et regroupé ces domaines en cinq (5) surpriorités constituant ainsi les 5 axes d'intervention du (PANAF).

Les principaux programmes identifiés sont :

- Promotion économique des femmes et lutte contre la pauvreté ;
- Renforcement des capacités des femmes et des petites filles ;
- Amélioration du statut social, juridique et politique des femmes et promotion des droits de la petite ;
- Renforcement des mécanismes de promotion et de financement des femmes.

L'objectif général de ce PANAF est de disposer d'un cadre stratégique global et consensuel permettant d'orienter de manière coordonnée et efficace la planification et la mise en œuvre des futures actions de promotion de la femme pour une plus grande égalité entre les hommes et les femmes dans la perspective d'un développement durable.

La mise en œuvre du PANAF et des différents programmes sectoriels qui concourent à la réalisation de son objectif de développement a permis d'enregistrer des réussites et avancées significatives.

1.2 Principales Réussites et Avancées Opérées

Au plan économique, social et politique

- Mise en place de crédit d'appui aux activités économiques des groupements féminins et des individualités femmes, à partir du budget de l'Etat par la mise à disposition par ce dernier d'un fonds de 250 millions à la FNGPF.
- Mise en place par l'Etat et la Communauté internationale d'un budget affecté des activités spécifiques prenant en charge certains besoins prioritaires des femmes dans l'accès aux services sociaux de base, à l'éducation, à la formation à travers des projets (PAGPF, USCF/PDRH, PATTGPF).
- Mise en place et financement de projets pour la promotion socio-économique des femmes et la lutte contre la pauvreté et élaboration d'un programme national de lutte contre la pauvreté (PLP).
- Etudes sur la mise en place d'une agence de financement et de promotion économique des femmes.
- Désignation de points focaux chargés de la prise en compte des besoins spécifiques des femmes au niveau de chaque ministère et engagement à faire d genre un concept transversal.
- Option stratégique de promotion du leadership féminin au niveau du MFSN.
- Implication effective des ONG et fédérations de groupements de femmes dans l'élaboration des politiques nationales.
- Construction de garderies communautaires en milieu rural et périurbain.
- Mise en place de l'école communautaire spécifiquement tournée vers la scolarisation des filles de 9 à 14 ans avec possibilités totalement ouvertes de se présenter aux examens et concours diplômant.
- Elaboration d'une politique nationale de protection et de promotion de la maternité sans risques (PPMM).
- Mise en place de centre d'écoute pour la santé reproductive des adolescentes (Centres ADO) et la promotion d'une sexualité responsable au niveau des jeunes.
- Mise en place d'une politique de lutte contre les mutilations génitales à l'endroit des femmes et d'éradication complète de cette dernière.
-

- Mise en place de programmes pour les enfants en situation difficile avec instance prononcée sur les fillettes.

Au plan juridique

- Organisation de séminaires de sensibilisation ou de formation en Genre pour les membres du gouvernement, les directeurs de cabinets ministériels, les députés, la haute magistrature, sensibilisation des magistrats et des officiers de police judiciaire sur les violences faites aux femmes, et mise en place d'un observatoire sur les droits des femmes, mise en place d'un projet de Promotion du Statut de la femme, etc...
- Adoption d'une loi sur les violences faites aux femmes qui prend en charge les mutilations génitales, le harcèlement sexuel, les violences conjugales, les coups et blessures sur les femmes, le viol et la pédophilie.
- Traduction en langues nationales de certains textes de base (code de la famille, charte africaine sur la participation populaire, citoyenneté : processus de vote, etc.)
- Mise en place de centres d'écoute et d'assistance juridique aux femmes.

Au Plan Institutionnel

Engagement personnel et public du Président de la République sur la problématique des femmes.

Institutionnalisation d'un Conseil Interministériel sur la femme présidé par le Premier Ministre.

Renforcement du MFSN par la création de direction au niveau du ministère et l'élargissement de ses prérogatives .

Mise en place de mécanismes régionaux de suivi du PANAF et de la situation des femmes au niveau de la région.

Coordination nationale des programmes de lutte contre la pauvreté.

Mise en place d'un Réseau Genre et Développement et d'un Réseau Santé Population et SIDA ouverts aux autres acteurs.

La conjonction des impacts diversifiés de toutes ces politiques et mécanismes, élaborés et exécutés aussi bien par l'Etat et ses démembrements que par les ONG, les autres composantes de la société civile et les communautés a augmenté les taux d'accès des femmes aux services de base, réduit le taux de d'analphabetisme des femmes de 18 points le ramenant de près de 83 % en 1994/1995 à 64, 9 % en 1999. Cette action commune a également augmenté le taux de scolarisation des filles de 34/35 % en 94/95 à 52,9 %, fait diminuer le taux de mortalité infantile, augmenté le taux d'accès des femmes au crédit formel et informel, augmenté leur présence dans les instances décisionnelles tant au niveau communautaire qu'au niveau central (Gouvernement, Assemblées, Collectivités, Unions paysannes, etc...)

La communauté internationale a apporté un soutien ferme au PANAF dont le budget de 25 Milliards prévu pour être exécuté sur 5 ans sera largement bouclé avant terme, rien que par les engagements,

affectations et réaffectations actuels. Cependant la nécessité de sa réactualisation à la lumière de besoins aussi bien pratiques qu'immédiats des femmes est d'une urgente et impérieuse nécessité.

Aujourd'hui les objectifs d'équité entre les femmes et les hommes apparaissent comme priorité majeure qui vient juste après celle de lutte contre la pauvreté. L'illustration la plus parlante est l'amélioration de la situation des femmes et des fillettes, même si la pauvreté continue de précariser leurs conditions actuelles d'existence et de peser lourdement sur leur accès aux mêmes opportunités que les hommes.

La mise en place d'un fonds d'action par la femme d'une valeur de 500 millions de F CFA pour alimenter le fonds d'équipements de la femme et le fonds de crédit.

La mise en place d'une politique nationale de lutte contre la pauvreté (PNLP) avec un accent particulier sur les femmes.

Le financement d'un sous programme de promotion économique des femmes d'un coût de 800 millions de F CFA pour une période de 5 ans avec l'appui du PNUD.

Un engagement du gouvernement à rendre transversale la question du genre. Cela a été rendu possible grâce aux points focaux GED et à l'organisation de séminaire de sensibilisation en direction des décideurs gouvernementaux, la réalisation d'étude pour la mise en place d'une agence de financement des femmes à vocation facilitatrice et pourvoyeuse de crédit aux femmes.

L'existence d'un système de crédit décentralisé. A ce niveau, l'AGETIP, par le biais de l'agence d'exécution PAME/AGETIP a su appuyer la mise en place de micro entreprises féminines .

Le renforcement des capacités entrepreneuriales et managériales par l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme de communication et de formation approprié.

La réalisation de 231 infrastructures communautaires constitués par des cases-foyers et des garderies d'enfants. Les cases-foyers, espaces de développement pour l'épanouissement socio-économique et culturel des femmes ont conduit à l'accroissement de la visibilité des réalisations des femmes et l'ouverture vers de nouveaux marchés.

Les projets d'accompagnement financés au sein de ces cases - foyers ont conduit une génération de revenus pour les membres des groupements féminins adhérents et une création d'emploi en leur sein notamment avec le recrutement de gérantes dans les domaines d'activités retenus dans chaque localité. Les garderies d'enfants ont également joué le même rôle en terme de génération de revenus et de création d'emploi au niveau de l'encadrement pédagogique.

La mise à disposition de 337 équipements d'allègement des travaux domestiques et d'ouvrages hydrauliques.

Ces équipements ont eu un double impact : ils sont d'une part facteurs libérateurs de temps utile permettant aux femmes de s'adonner à des activités de renforcement de capacités et de génération de revenus. D'autre part, ils ont été des instruments générateurs de revenus. Dans certaines localités, les fonds recueillis ont servi à financer d'autres activités au profit des femmes et à contribuer au fonds de développement local et au fond de crédit rotatif initié par les femmes.

La stratégie de développement d'une expertise féminine locale dans les domaines de la gestion comptable, de la gestion associative et des formations techniques ont permis de mettre à la disposition des organisations de femmes 1400 assistantes villageoises chargées de la démultiplication des connaissances acquises.

L'appui aux micro réalisations des femmes par la mise en place de caisses de crédit au profit des unions locales et de groupements féminins et le financement de micro projets.

La conclusion récente de nouveaux projets et programmes en parfaite congruence avec les objectifs du PANAF est à signaler.

Il s'agit entre autres :

- le programme de lutte contre la pauvreté des femmes (BAD/FN),
- le Fonds d'Investissement social (Banque Mondiale) ;
- le Programme Elargi de lutte contre la pauvreté (PNUd) ;
- le Programme Promotion des droits et renforcement du pouvoir des femmes ;
- le Programme d'Appui aux Groupements Féminins (BCI-98-99).

Il reste cependant un long chemin à parcourir et un certain nombre de contraintes ont été identifiées et qui ont eu un impact négatif dans la mise en œuvre du PANAF en plus du fait que sa mise en œuvre n'a pas été suffisamment financée.

1.3. Contraintes

Du point de vue de la promotion économique :

- Surcharge de travail ;
- Insuffisance de l'information et de l'organisation des femmes ;
- Faible niveau de revenu ;
- Faible accès à l'emploi ;
- Faible accès à l'emploi ;
- Faible accès aux facteurs et moyens de production ;
- Faible implication des femmes dans la gestion des ressources naturelles et de l'environnement ;
- Précarité des conditions de vie et difficultés d'accès à l'habitat ;
- Pesanteurs socio-culturelles ;
- Comportements de passivités.

Du point de vue de l'Education et de la Formation

- Pesanteurs socio-culturelles ;
- Forte hiérarchisation de l'organisation familiale ;
- Statut inférieur de la femme dans la société ;
- Importance de la population à scolariser (7-12) ans et à alphabétiser (9-55 ans) ;
- représentation sociale dominée par le rôle reproductif de la femme ;
- Reproduction des stéréotypes véhiculés à travers la société par les familles et les institutions éducatives ;
- Faible conscience de la discrimination à tous les niveaux ;
- Précocité des ménages et des grossesses ;
- Faible représentation de la femme à tous les niveaux ;